

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 24 octobre 2017 N° 78

La retraite pour la secrétaire de mairie Marie Antony



Le samedi 30 septembre, la municipalité a organisé une petite réception pour célébrer le départ à la retraite de la secrétaire de mairie Marie Antony, en poste dans la commune depuis 1994. Entouré de certains membres du conseil municipal, de

l'ancien maire Roger Bleu, de l'ancien secrétaire de mairie Jeannot, d'une partie du personnel communal, de la directrice d'école et de quelques personnalités locales, le maire Jean-François Bottinelli a chaleureusement remercié Marie pour les innombrables services rendus à la collectivité, ainsi que pour ses compétences professionnelles et ses grandes qualités humaines.

Employée en tant que secrétaire de mairie depuis 23 ans au Bonhomme, elle a gravi les échelons et obtenu 4 concours pour accéder au poste d'attachée territoriale en 2005, elle avait travaillé auparavant à la mairie de Lapoutroie ainsi que dans le secteur privé.

Le maire dit avoir éprouvé beaucoup de plaisir à travailler à ses côtés aussi bien du temps qu'il était adjoint que depuis qu'il est maire et ce dans une ambiance studieuse, grâce à sa disponibilité à la tâche. « C'est une figure marquante de notre mairie mais également de notre commune à qui nous rendons hommage aujourd'hui » a-t-il précisé.

Après avoir remercié le maire pour son discours, Marie Anthony a tenu à remercier également l'ancien maire Roger Bleu, qui l'avait embauché en 1994, remercier Jacques Henry, président du Syndicat Agricole avec qui elle a eu longtemps le plaisir de travailler, remercier Jeannot Bottinelli l'ancien secrétaire pour tous les conseils ainsi que toutes les personnes avec qui elle a travaillé dans cette ambiance studieuse, elle a également souhaité bonne chance à sa remplaçante Anaïs Siess. Après les traditionnels cadeaux de départ à la retraite, le personnel lui a offert son ancien cachet d'officier d'état civil, qui lui rappellera la mairie du Bonhomme. Pour finir, l'ensemble de la salle s'est retrouvé autour du verre de l'amitié.



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 1 septembre 2017**

NATURA 2000 : 4,5ha de travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Monsieur Marc COINTET, garde ONF, ainsi que Monsieur Fabien DUPONT, représentant du Parc National du Ballon des Vosges, sont venus présenter au conseil municipal le bilan d'action de Natura 2000 ainsi qu'un nouveau projet de travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production sur 4,5ha.

Natura 2000, plus vaste réseau consacré à la protection de la biodiversité de la faune et de la flore, est née d'une politique européenne avec un objectif de conservation des milieux et des espèces remarquables à l'instar des tourbières, hautes chaumes, forêts d'érables ou encore le Grand Tétra, le pic noir, la chouette de Tengmalm, la pie grièche écorcheur, le murin de Bechstein ou encore la gélinotte des bois.

Les contrats Natura 2000 ont permis la réouverture des chaumes à la Tête des Faux, la protection des zones d'hibernation des chauves-souris, la réintroduction du hêtre pour contrer l'amplitude prise par l'épicéa, la protection des vieilles forêts via la création de 5 îlots représentant 38 hectares avec une interdiction d'intervention sur 30 ans, favorisation des lisières en bordure des pistes afin favoriser la faune sauvage et la réouverture de la chaume Thiriet permettant l'apparition de l'orchidée rarissime « racine de corail ».

Les propositions d'intervention sont :

- 1/ Secteur chaume Thiriet (parcelle 17a et 17b) : les travaux proposés doivent permettre de rouvrir le peuplement spontané en cours de développement sur une ancienne chaume en cours de fermeture. Les travaux mettront en lumière la myrtille, favoriseront les sapins,...ils seront favorables aux insectes, fourmis, abeilles sauvages etc., mais aussi au Grand Tétra qui affectionne ces pré-bois riches en myrtille.
- 2/ Secteur vers le gazon du Faing (parcelle 33) : la régénération très dense de hêtre pur asphyxie complètement les sous-bois. Les travaux proposés doivent remettre en lumière la myrtille et diminuer la densité de ces recrus abusifs. Les travaux devraient bénéficier au Grand Tétra bien présent sur ce secteur en limite nord de la Réserve Naturelle du Tanet Gazon du Faing.

Le projet de contrat Natura 2000 a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Concession de source : modification

Suite à une erreur d'identification de parcelle forestière, le numéro de parcelle de la concession de source a été rectifié en prenant en compte le n°30 au lieu du n°26.

Crédits : Ajustement pour travaux d'aménagement de la place de la salle des fêtes

M. le Maire informe le conseil municipal que les subventions estimées pour l'aménagement de la place de la Salle de Fêtes seront diminuées par rapport à celles prévues initialement, lors de la délibération du vendredi 24 février 2017.

Le conseil municipal décide de laisser en l'état le budget tel qu'il résulte de la délibération du conseil municipal du 24 février 2017 et reporte la correction de celui-ci sur le budget de 2018.

Concession de terrain – En forêt communale – Renouvellement

La concession de terrain en parcelle 30 de la forêt communale comportant une stèle a été renouvelée pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

Terrains – Demande d’acquisition partielle de terrain communal

Des habitants de la commune ont fait une demande d’acquisition d’une partie de parcelle communale n° 277 en section 2 afin d’y construire un garage.

Le conseil municipal donne un accord favorable.

Personnel : Création d’un poste permanent – Accueil aux bureaux de la Mairie

Monsieur le Maire indique qu’il est nécessaire, pour les besoins du service administratif, de créer un poste permanent d’adjoint administratif territorial à raison de 24h hebdomadaires à l’accueil suite au départ à la retraite de Madame ANTONY Marie remplacé par Madame SIESS Anaïs qui occupait ce poste.

Le conseil municipal décide de créer ce poste et ce à partir du 25 septembre 2017.

RIFSEEP – Régime indemnitaire

Un nouveau régime indemnitaire sera mis en place à partir du 1 janvier 2018.

Batiments – Conseil en Energie Partagée (CEP)

La Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg propose des études dans le cadre des territoires à énergie positive. Dans le cadre de cette action, la mairie souhaite travailler sur les bâtiments suivants : la Mairie, la Salle des fêtes, l’Ecole maternelle et les Ateliers municipaux.

Le territoire à Energie Positive (TEPOS) vise comme objectif de réduire ses besoins d’énergie au maximum.

Une convention proposée par Alter Alsace Energies sur la stratégie locale de de transition énergétique a été approuvée par le Conseil Municipal.

Divers

ETUDE DE VULNERABILITE DES SOURCES :

Monsieur le Maire informe que suite à l’appel d’offres, la société ARTELIA a été retenue pour établir l’étude de vulnérabilité des sources.

REUNION DE COMMISSION FINANCES – ATELIER-RELAIS :

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la commission de développement économique et les finances communales et rappelle la sollicitation pour un local commercial avec une entrée envisagée courant 2018. Suite à l’étude établie, la commission s’est prononcée pour la démolition/reconstruction afin de maîtriser l’emprise du bâtiment.

Il a été convenu de faire travailler un architecte sur ce projet, le conseil municipal n’émet pas d’avis défavorable.

CUEILLETE DE FRUITS SAUVAGES :

Monsieur le Maire fait état d’une réglementation en vigueur pour la récolte sur certaines zones du domaine communal. Les zones visées par les récoltes, suite à la demande d’une personne, relèvent d’un zonage de protection de biotope, de Natura 2000, de réserve naturelle et de réserve biologique domaniale entre autre.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017 A 20H00.**



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 22 septembre 2017**

CCVK – Transfert de compétence eau potable et assainissement

Une étude de transfert de compétence de l'eau potable et de l'assainissement réalisé par un cabinet d'ingénierie à la demande de la CCVK a été transmise à la commune. Une synthèse a été remise aux conseillers municipaux.

La loi « Nôtre » impose ledit transfert au 1^{er} janvier 2020. Pour des raisons financières, à savoir la possibilité de bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée, la CCVK souhaiterait le transfert de ladite compétence dès 2018, pour au moins une des deux.

Monsieur le Maire explique que la commune a tout intérêt à ce transfert, puisque le transfert de compétence induit le transfert des charges. Toutes dépenses liées à des changements de conduite, des réparations de fuites d'eau, ... seront des dépenses impactées sur le budget à la CCVK et non plus sur le budget eau et assainissement, budget extrêmement difficile à équilibrer.

Par contre, ce transfert va induire une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement non négligeable. Cette augmentation est due en partie à l'instauration d'une part fixe sur les factures tant d'eau que d'assainissement. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'une telle augmentation se produirait également si la compétence restait à la Commune puisqu'avec les tarifs actuellement pratiqués et les travaux à venir, le budget ne pourrait plus s'équilibrer !

Le conseil municipal donne son accord de principe quant au transfert de la compétence de l'eau potable et de l'assainissement à la CCVK.

Personnel : prolongation du poste – M. Charly UNTERNEHR

Le poste « emploi d'avenir » de Monsieur Charly UNTERNEHR a été maintenu et prolongé pour une durée de 12 mois, à hauteur de 35 h par semaine à compter du 12 octobre 2017.

Cueillette de fruits sauvages :

Suite à une demande, Monsieur le Maire fait état des avis de l'Office Nationale des Forêts et du Parc du Ballon des Vosges par rapport à la réglementation en vigueur sur les zones concernées. Les zones visées par les récoltes relèvent d'un zonage de protection de biotope, de Natura 2000, de réserve naturelle et de réserve biologique domaniale entre autres.

Le conseil municipal relève que la réglementation en vigueur autour des zones concernées est très contraignante pour ce type d'activité et qu'il y a un fort risque de non-respect.

Le conseil municipal exprime un refus concernant cette demande.

Divers :

Assemblée Générale GIC

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une invitation à l'assemblée Générale Ordinaire du Groupement d'Intérêts Cynégétiques du Taennchel a été reçue en Mairie.

Monsieur le Maire donne procuration à Monsieur Jean-Claude MILLION, conseiller municipal et Président du GIC n°1.

Affaire au tribunal administratif – arrêté d’extension de la zone APB

Suite à l’arrêté préfectoral visant à étendre la zone de protection de biotope, un courrier de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a été réceptionné en Mairie. Une réponse sera donnée au Préfet. Des renseignements vont être pris auprès des communes vosgiennes limitrophes afin de savoir si elles sont également impactées par un tel arrêté, étant donné que l’indice de présence du Coq de Bruyère se situe à 90% dans les Vosges.

Dégâts des sangliers :

Les secteurs de la Maze et de la Chapelle sont fortement impactés, alors que les dégâts semblent s’atténuer aux alentours de Faurupt.

Il est rappelé que seuls les agriculteurs peuvent être indemnisés pour lesdits dégâts, aucun particulier ne peut prétendre à une telle indemnisation.

Compte-rendu commission énergie de la CCVK

La CCVK organise plusieurs réunions à propos de l’énergie photovoltaïque auxquelles une conseillère municipale s’est rendue.

Lors de la première réunion, une foire aux questions a été organisée afin de délimiter les besoins et les connaissances de chacun dans le but d’apporter des éléments de réponse.

Les intervenants souhaiteraient travailler sur plusieurs sites afin de définir les bâtiments qui pourraient être intéressants pour la mise en place de ces panneaux.

Ces réunions visent aussi à permettre l’élaboration d’un cadastre solaire informatique permettant à chaque particulier de rentrer les coordonnées du bâtiment qu’il souhaite équipé afin de connaître la rentabilité et l’amortissement d’une telle opération.

Ces réunions ont aussi permises de présenter le bilan des travaux de la piscine de Kaysersberg-Vignoble visant à utiliser le photovoltaïque en autoconsommation à hauteur de 3,3%.

Monsieur le Maire précise que les possibilités d’implantation de panneaux solaires sur le terrain derrière l’ancienne déchèterie seront examinées par la personne en charge des questions d’Energie au sein de la CCVK.

Ancien Atelier-Relais

Monsieur le Maire informe que la Commune avait financé des travaux pour la fibre, qui aujourd’hui fait partie de la compétence CCVK « Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique ».

La CCVK ne pouvant pas rembourser directement cette somme, il a été proposé un remboursement sous forme d’aide pour la réhabilitation de l’ancien atelier-relais.

Travaux Place de la Salle des Fêtes

Monsieur le maire informe que le dossier de consultation des entreprises concernant le projet de réaménagement a été reçu en Mairie.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 OCTOBRE 2017 A 20H

Rentrée scolaire 2017/2018

Plus qu'une seule classe au Bonhomme.

Lundi 4 septembre, les écoliers du Bonhomme se répartissent en deux groupes:

les 15 plus grands (CE2, CM1, CM2) prennent le bus pour l'école de Lapoutroie, les 16 plus petits (maternelle, CP, CE1) occupent les locaux de l'école maternelle du village. Isabelle Poulain a en charge l'unique classe du Bonhomme, secondée par Claudine Bâtot ; c'est une équipe bien rodée car Claudine est ATSEM depuis 17 ans dans la localité et c'est la dernière année de classe pour Mme Poulain en poste depuis 21 ans. Grâce à la bonne disposition des locaux, primaires et maternelles peuvent travailler dans des classes séparées.

L'école a adopté la semaine de 4 jours. Les horaires ont donc changé :

- ❖ Bus pour Lapoutroie : départ 8h retour 16h ;
- ❖ Ecole du Bonhomme : matin 8h-11h30, après-midi 13h30-16h.



La cantine, mise en place par la municipalité, fonctionne les jours d'école et est encadrée par Mmes Catherine Lebon et Claudine Bâtot : les effectifs oscillent entre 5 et 10 enfants. Pour les grands à l'école de Lapoutroie, la municipalité du Bonhomme prend en charge le temps de garderie pendant la pause de midi.

Cette année, il n'y a pas eu de petit pain du boulanger à la première récréation : la boulangerie étant momentanément fermée. Nous leur souhaitons une très bonne rentrée.

Une nouvelle correspondante de presse pour Le Bonhomme



Après plus de 11 années de bons et loyaux services, Martine Loigerot souhaite stopper la correspondance pour les DNA pour se consacrer à ses activités personnelles et familiales.

Elle sera remplacée par Christine Moro, habitante du Bonhomme depuis 4 ans, qui se réjouit de s'impliquer dans la vie communale, en travaillant à la communication des activités, projets, et festivités des associations, des habitants, et de la collectivité.

Pour toute information ou communication :

Mme Christine Moro

presse.moro@gmail.com

Tel : 06.87.07.24.62

EHPAD du Bonhomme : un été entre pluie et soleil



A la résidence médicalisée du canton vert au Bonhomme, les activités se sont enchaînées au rythme des caprices de la météo.

Grâce aux dons de la fondation Alliance, des rencontres intergénérationnelles ont été organisées avec le centre de loisirs, "Les P'tits Welches" de Lapoutroie : les thèmes abordés variaient de la pâtisserie orientale, aux jeux de quiz sur la tolérance des différences d'âge et aux jeux surdimensionnés.

Sous la houlette de l'animatrice Aurélie Biringier, les résidents ont participé à une sortie au chalet de l'étang du Vallon, mis à disposition par l'APPMA " les truites" du Bonhomme. Un air de vacances d'été flottait sur ce pique-nique dans un cadre idyllique avec la participation de Mme PRUDAT, Directrice de la résidence.



Après les vacances les cours de gymnastiques reprennent

Maintien en forme des Seniors

Tous les mercredis à 9H30 à la salle des Fêtes
Séance découverte.

72 € l'année

Pour toute information s'adresser à Mme SCHOENECHER ☎ : 06.11.60.11.98

Marches

Mardi matin de : 9H à 11H

Jeudi après-midi : à partir de 14H

Lieu de rendez-vous derrière l'église.

Gratuit



Les cours de KRAV-MAGA reprendront le vendredi 6 octobre 2017
à 18h30 avec Bertrand à la salle de jeux de l'école.

☎ : 06.48.48.40.03

L'école de musique a repris ses cours le mercredi !

Toutefois il reste encore des places, renseignez-vous au secrétariat.

Et pensez à consulter notre site pour connaître les évènements

« Autour de chez vous » : <http://www.emvk.fr/actualites/autour-de-chez-vous/>

Des concerts exceptionnels vous attendent.

Iris BOIS

Directrice de l'EMVK

03 89 47 52 05

06 80 72 25 17

15 route d'Europe Hachimette 68650 LAPOUTROIE

www.emvk.fr



SAPINS DE NOEL (extérieurs & intérieurs)



Pour les sapins extérieurs

Un sapin de Noël, par foyer, sera distribué gratuitement par la commune pour toute personne souhaitant décorer son **extérieur**.

Il est rappelé que ce sapin sert **EXCLUSIVEMENT** à la décoration extérieure pour l'embellissement du village. Il est nécessaire de faire la réservation avant le vendredi **17 novembre 2017**, dernier délai à la mairie.

ATTENTION ! Si la réservation n'est pas faite, nous ne pourrons pas vous servir. Contact au bureau d'accueil de la mairie au : 03.89.47.51.03 ou par mail : mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr

Pour les sapins intérieurs

Pour les sapins intérieurs, nous proposons des sapins Nordmann :

- Taille 1.00 /1.20 m soit 12.00 € TTC
- Taille 1.20/1.50 m soit 15.00 € TTC
- Taille 1.50/1.80 m soit 19.00 € TTC

Merci de ne pas libeller vos chèques à l'ordre de la mairie.

La distribution se fera le mercredi 6 décembre 2017 de 8h30 à 11h30 aux ateliers municipaux.

TALON A REMETTRE EN MAIRIE

Nom :

Prénom :

Adresse :

DESIGNATION	OUI	NON
Sapin intérieur :		
Taille 1.00/1.20 m		
Taille 1.20/1.50 m		
Taille 1.50/1.80 m		
Sapin extérieur :		

Merci de cocher la case correspondante à votre choix.

Signature

BOIS D’AFFOUAGE

Si vous souhaitez du bois d’affouage pour l’année prochaine, vous pouvez en informer la mairie en remplissant le coupon ci-joint. Celui-ci est à compléter obligatoirement :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre

Bois Feuillu dur :

(1 corde par famille maximum)

Bois Résineux :

(2 cordes par famille maximum)

Signature

INFORMATION PRIX 2018

FORET – PRIX DU BOIS D’AFFOUAGE 2017 ET NOMBRE DE STERES ATTRIBUES

Suite à la décision du conseil municipal en date du 6 novembre 2015, les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 sont :

- 30 € HT / stère / résineux
 - 42 € HT / stère / bois dur
- } TVA 10 %

Merci de bien vouloir déposer ce document en Mairie **avant vendredi 31 décembre 2017.**

RELEVÉ DES COMPTEURS D’EAU – IMPORTANT

Il n’y aura plus de relevé en décembre effectué par l’agent communal, les abonnés devront obligatoirement fournir le document de relevé avant le 4 décembre, en indiquant (nom, prénom, adresse du compteur et relevé du compteur (index)) selon le modèle ci-après.

Ce document devra être transmis, soit par mail à : ***mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr*** ou déposer à la mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Il en sera de même au mois de mai si les abonnés sont absents lors du passage de l’agent communal.

NOTA : Si aucune information ne nous est communiquée, une estimation de consommation sera alors réalisée par les services de la mairie. Aucune réclamation ne sera tolérée.

MAIRIE DU BONHOMME

RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU

Merci de bien vouloir déposer ce document dans la boîte aux lettres de la Mairie
avant vendredi 1 décembre 2017.

COMPTEUR A CHIFFRE :

Indiquez dans les cases ci-dessous les chiffres visibles de votre compteur :
(ne pas s'occuper des cases rouges sur le côté droit)

Nom et prénom :

Adresse :

Commune : 68650 LE BONHOMME

COMMUNIQUÉ DES DONNEURS DE SANG

La collecte du mois de septembre au Bonhomme a connu un grand succès, **52 dons** ont été recueillis.
Merci à tous les donateurs du Bonhomme et de Lapoutroie pour leur générosité.
La date du 8 septembre 2018 est déjà retenue.

La prochaine collecte aura lieu à **Lapoutroie le jeudi 2 novembre 2017 de 16H45 à 19H45.**

Venez nombreux.
Merci d'avance.

PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 18 novembre 2017 de 10h à 11h30.**
Corinne, Béatrice, Marcelle et Florent vous accueilleront.

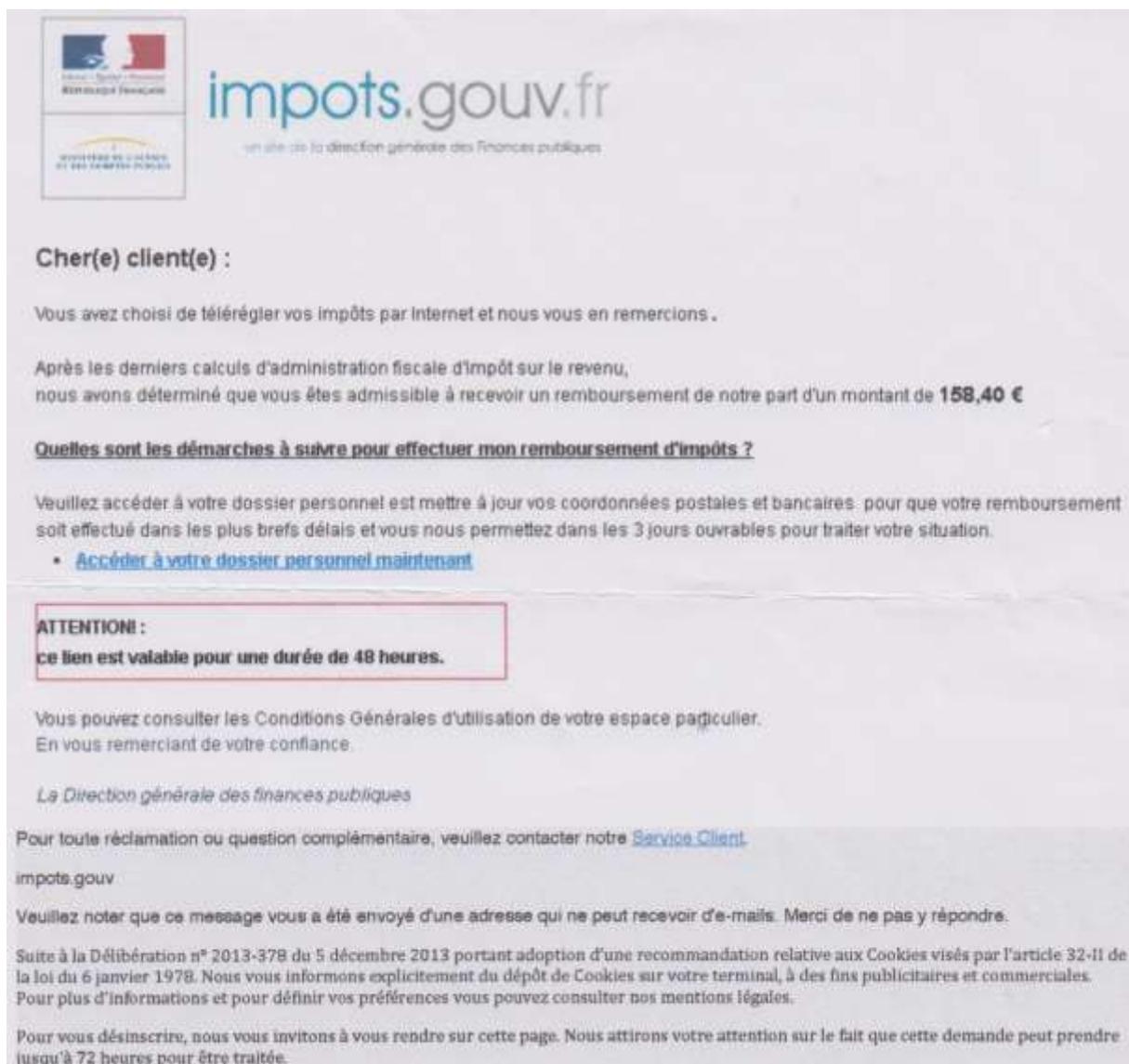
CALENDRIERS SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers passeront à partir **du samedi 18 novembre 2017 jusqu'à début décembre** pour la distribution de leurs calendriers.

ALERTE - EMAILS FRAUDULEUX-

Attention, de nombreux emails frauduleux circulent afin de récupérer vos données personnelles et bancaires.

A la réception de ce message provenant de l'adresse « Direction générale des finances publiques – contact@sahbimpot2017.com, veuillez ne pas répondre, ne pas cliquer sur les liens qu'ils contiennent et le supprimer directement.



De manière générale, si vous recevez un mail suspect :

- ne répondez pas au mail,
- **signalez le mail frauduleux et l'infraction** dont vous avez été victime **aux autorités compétentes** sur la plate-forme Internet **www.internet-signalement.gouv.fr**
- ne cliquez sur aucun lien contenu dans le mail / n'ouvrez pas les pièces jointes,
- détruisez le mail.
- **mettez à jour le système de protection de votre ordinateur (antivirus, pare-feu, logiciel anti-espion).**
- **Si vous avez un doute**, téléphonez directement à l'organisme ou à la société en question avant de répondre au mail.



3	17	27		42		69		
3	17	27		42		69		
	10		33		53	68		81
	10		33		53	68		81
1		29			59		73	86
1		29			59		73	86

LE CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS
DE 68650 LE BONHOMME

GRAND LOTO

**ORGANISE PAR LE CLUB DES JOYEUX
MONTAGNARDS
68650 LE BONHOMME**

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017

*Salle des Fêtes du Bonhomme
(Ouverture de la Salle à 13 H - - 1^{ère} partie à 14 H)*

NOMBREUX LOTS DE VALEUR

BONS d'ACHAT : 300 €

200 €

150 €

1 SANGLIER ou 1 CHEVREUIL

3 BONS d'ACHAT DE 50 €

23 LOTS d'UNE VALEUR MINIMUM de 30€

TARIF :

LE CARTON	4 €
LES 6 CARTONS	20 €
LES 13 CARTONS	40 €

**Les cartons ainsi que les planches personnelles sont acceptés.
Petite restauration et buvette sur place.**

**SKI CLUB
BONHOMME**



BOURSE *aux* **SKIS**

**DU 17 AU 19
NOVEMBRE
2017**

SALLE DES FETES DU BONHOMME

HORAIRES DÉPÔT :

**VENDREDI
DE 17H A 20H**

**SAMEDI
DE 9H A 12H**

HORAIRES
ACHAT-VENTE :

**SAMEDI
DE 9H A 19H**

**DIMANCHE
DE 9H A 17H**

HORAIRES RETRAIT :

**DIMANCHE
DE 17H A 19H**

<http://ski-club-bonhomme.clubffs.fr/>

Bonjour

Nous recrutons :

- Un(e) serveur (se) à partir de fin novembre 2017
Débutant(e) accepté(e)

Pour la rentrée de septembre 2018

- **1 apprenti(e)(e) en salle**
- **1 apprenti(e) en cuisine**

Merci de nous contacter pour un rendez vous

Sincèrement

Romain Petitdemange





OFFRE D'EMPLOI AGENT D'ENTRETIEN H/F



La Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg, 8 Communes, 17 300 habitants, recherche un agent d'entretien (H/F) à mi-temps (17h30) pour son Centre Nautique (CDD de 3 mois à compter du 06 novembre 2017).

MISSION PRINCIPALE

- Assurer principalement le nettoyage des différents espaces de l'Espace Nautique et des différents bâtiments de la CCVK selon besoins. Une mission en caisse à l'accueil de la piscine peut intervenir ponctuellement.

DESCRIPTIF DU POSTE

Poste d'entretien :

- 1. Entretien des locaux**
 - Assurer le nettoyage des locaux
 - Contrôler l'état d'entretien des locaux
 - Assurer le tri des déchets
 - Entretien et ranger le matériel utilisé pour l'activité de nettoyage
 - Contrôler l'approvisionnement en produits d'entretien
 - Utiliser le matériel à disposition
- 2. Suivi des locaux**
 - Signaler les problèmes et événements inhabituels (dégradations, casse ...)
 - Mettre en marche / arrêter les équipements et vérifier leur fonctionnement (fitness, saunas, bain froid...)
- 3. Relation clientèle**
 - Orienter, accueillir et informer les usagers dès que nécessaire

Poste d'accueil (accessoire):

- Encaisser les différents types d'entrée
- Gérer la caisse, le fond de caisse (liquidités disponibles)

PROFIL ET CONDITION D'ACCES AU POSTE

Organisé, autonome et responsable, vous possédez des qualités relationnelles et êtes consciencieux dans votre travail. Vous vous adaptez facilement et appréciez le travail en équipe.

CONDITIONS :

Rémunération : SMIC
Poste à pourvoir au 06/11/2017
Durée : 3 mois minimum
Travail selon planning, week-end et dimanche compris.
Mi-temps (17h30/semaine) annualisé
Adresser lettre de candidature et CV avant le 16/10/2017 à
Monsieur le Président de la Communauté de Communes
31 rue Geisbourg
68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE
Ou par mail : info@cc-kaysersberg.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence de presse - lundi 2 octobre

11h au BoAt', 67 rue de Sausheim à Mulhouse

Envie de créer votre Entreprise ?

**Une idée ? Des questions ? Un projet de création-reprise d'entreprise en cours...
Nous vous proposons des rencontres gratuites, pour s'informer,
pour se former, être accompagné pour booster les projets.**

BGE Alsace-Lorraine et la MEF Mulhouse Sud Alsace s'associent aux réseaux des partenaires de la Fabrique à Entreprendre de l'agglomération mulhousienne, pour proposer une opération de sensibilisation, d'information, de conseil et de mise en relation entre professionnels et porteurs de projet de création/reprise d'entreprises.

L'opération se déroule d'octobre à décembre 2017 et offre la possibilité aux porteurs de projet de rencontrer, lors de deux conventions d'affaires, des experts en création/reprise d'entreprises (conseillers, experts-comptables, banquiers, ...). Ces conventions se tiendront en décembre 2017 à Mulhouse et à Colmar.

Pour préparer l'opération, les conseillers BGE Alsace-Lorraine sillonneront les routes à bord du bus de la création, aménagé spécialement pour recevoir et orienter au mieux les porteurs de projets.

Les actions démarrent à partir du 2 octobre 2017

Un concept en 3 étapes :

1. Pour être **informé**, les rencontres lors des **passages en bus** :

- Du 2 au 20 octobre 2017, nous sillonnerons l'agglomération mulhousienne en passant par Mulhouse et Wittenheim
- Du 23 octobre au 27 octobre 2017, nous irons à la rencontre de l'agglomération colmarienne



2. Pour être **formé**, les différents **ateliers thématiques*** :

- Réaliser son étude de marché
- Réaliser son budget prévisionnel - Financer son projet
- Choisir son statut juridique
- Réussir sa stratégie de communication
- Développer son activité grâce à ses réseaux
- Monter son Business Plan

* Les ateliers auront lieu à Mulhouse et à Colmar

Pour être **accompagné**, BGE Alsace - Lorraine et ses partenaires de la création/reprise en Alsace reçoivent les porteurs de projets pour les conseils dans les nombreuses démarches.

3. Pour **booster** son projet, 2 RDV importants en décembre 2017 à Mulhouse et à Colmar :

La convention d'affaire pour rencontrer tous les experts de la création ou reprise d'entreprise.

Pour en savoir plus sur les
les actions menées, passage du bus,
les ateliers, etc. :

www.crsaffaire-alsace.com





Qui sommes-nous ?



À propos de BGE

BGE, association loi 1901, est le premier réseau indépendant d'aide à la création d'entreprises, depuis l'émergence d'idées jusqu'à l'entreprise de 3 ans. Présente depuis 30 ans sur tout le territoire national, ces structures associatives dédiées à l'accompagnement global des futurs créateurs, comptent aujourd'hui 430 structures d'accueil, déployées en France y compris les DOM, 920 conseillers-salariés et 750 administrateurs animant le réseau. BGE suscite et gère de nombreux dispositifs (émergence, trousseaux d'entreprises à l'essai, pépinières, réseaux de créateurs) qui permettent le développement de l'emploi, l'éducation à l'initiative, la création de richesses et de lien social. Afin de récompenser les parcours des créateurs accompagnés, BGE organise chaque année les « Concours Talents » et « Talents des Dées ». 110 lauréats sont distingués et reçoivent une dotation financière.



À propos de BGE Alsace - Lorraine

BGE Alsace - Lorraine associe, accompagne et suit les créateurs/preneurs d'entreprise sur les domaines suivants :

- Réalisation de l'étude de marché,
- Etude de la faisabilité économique et rédaction d'un business plan,
- Choix du statut juridique,
- Mobiliser des aides financières,
- Satisfaire les démarches relatives à l'installation.



À propos de la MEF Mulhouse Sud Alsace

La MEF Mulhouse Sud Alsace mène des actions de coordination et d'informations spécialisées à destination des acteurs locaux, institutionnels et économiques, afin de leur permettre de mieux anticiper les mutations économiques sur le territoire concerné.

Elle contribue au développement économique local en coordonnant et fluidifiant la transmission d'informations et les relations entre les acteurs sur le territoire. Elle intervient dans des champs extrêmement divers en matière de développement économique dont l'aide à la création et reprise d'entreprises, à travers la Fabrique à Entreprendre qu'elle porte.

Le dispositif CREAFFAIRE 2017 est soutenu par :



Pour tout renseignement :

03.89.23.46.47
www.creaffaire-alsace.com
chloe.weber@bge-alsace-lorraine.fr



Ma Vallée de Kaysersberg - Newsletter

Actualités de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Aide à l'auto-rénovation énergétique



Vous souhaitez réaliser vous-même des travaux d'isolation mais vous ne trouvez pas le bon outil ?

Dans sa volonté d'aider les habitants de la vallée de Kaysersberg à diminuer leur consommation d'énergie, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a mis en place un dispositif d'aide aux personnes qui souhaitent réaliser elles-mêmes des travaux d'isolation de leur résidence principale.

Ce programme permet de bénéficier de :

- 10h d'accompagnement personnalisé par un artisan du bâtiment
- Une subvention pour l'achat de matériaux d'isolation
- Un kit d'étanchéité à l'air adapté au projet

RDV et informations

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

[03 89 78 21 55](tel:0389782155)

info@cc-kaysersberg.fr

Investir pour la transition énergétique dans la vallée de Kaysersberg



Mobilisez-vous en devenant actionnaire et produisez l'énergie propre de demain avec les **Centrales Villageoises de la Weiss**.

Les Centrales Villageoises de la Weiss, c'est bientôt 11 toits photovoltaïques pour un total de plus de 750m² qui produiront de l'électricité pour la vallée.

En quoi ces installations sont différentes des autres?

Elles sont gérées par des habitants de la vallée qui investissent dans les Centrales Villageoises de la Weiss et... par vous demain.

Vous pouvez souscrire une action pour vos enfants ou vos petits-enfants. La valeur de l'action grandira avec eux.

Dans tous les cas vous agirez pour notre vallée, pour demain !

En savoir plus :

> http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/actuscv_weiss

> <https://www.facebook.com/centralesvillageoisesdelaweiss>

2ème Repair Café de la vallée de Kaysersberg



Donnez une seconde chance à vos objets !

Que faire d'un grille-pain ou d'une machine à café qui ne marche plus ? Ou d'un pull mité ?

Les jeter ? Pas question !

Venez réparer vos objets avec l'aide des bénévoles de l'association «[Pas à pas, vallée de la Weiss en transition](#)» à l'occasion du 2ème [Repair Café de la vallée de Kaysersberg](#) :

Samedi 28 octobre 2017 de 10h à 12h et de 13h à 16h30

à la [salle du Hirtenhaus à Kientzheim](#)

Mail : repaircafe@transition-pasapas.org

Tél : Marie-Estelle - [06 06 88 16 61](tel:0606881661)

www.facebook.com/RepairCaféValléedelaweiss

Le rôle de l'agent de déchèterie



La mission d'un agent de déchèterie est de veiller au respect des consignes de tri en vigueur pour chaque site. Il doit donc contrôler les déchets apportés par les usagers et indiquer la benne ou le bac qui convient.

L'agent de déchèterie est aussi responsable de la sécurité et de la propreté. Il est donc chargé d'organiser la circulation des véhicules et des personnes dans les déchèteries.

Il peut également **exceptionnellement** aider les usagers à décharger leur véhicule mais cette aide n'est pas systématique et ne peut être exigée.

> Chaque usager a donc l'obligation de s'organiser pour décharger son véhicule de manière autonome.

Louez un broyeur de végétaux



Le Service Déchets propose la location d'un broyeur de végétaux pour permettre aux habitants de la vallée de Kaysersberg de réduire le volume de leurs déchets de taille et de les valoriser en paillage pour les jardins ou les massifs.

Le broyeur est disponible du vendredi matin au lundi matin au tarif de 30€ par week-end. Il permet de broyer des branches jusqu'à 6 cm de diamètre.

Le service est réservé aux résidents de la vallée de Kaysersberg (hors professionnels) dans la limite d'une location par semestre. La location peut également être effectuée pour un groupe d'utilisateurs (voisins, association, etc...).

>> Modalités de réservation :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/dechets/dechets/prevention/location-broyeur.htm>

Donner au lieu de jeter



De nombreux objets, équipements, ustensiles cassés, usagés ou simplement inutilisés sont jetés en déchèterie alors qu'ils pourraient être réutilisés.

Le Service Déchets de la vallée de Kaysersberg propose ses petites annonces "Donner au lieu de jeter" pour mettre en relation les propriétaires d'objets inutilisés dont ils souhaitent se débarrasser gratuitement et les personnes qui souhaitent récupérer ces objets.

[> Consulter ou déposer une annonce "Donner au lieu de jeter"](#)

Portes ouvertes des crèches



Vous êtes jeune parent ou futur parent ?

Les 4 crèches et le Relais Assistantes Maternelles de la vallée de Kaysersberg ouvrent leurs portes pour présenter les équipes pédagogiques, les projets, les structures et répondre à toutes vos questions.

- *Crèche Chat Botté à Orbey > Mercredi 4 octobre de 13h30 à 15h30*
- *Crèche Petit Poucet à Sigolsheim > Mercredi 11 octobre de 13h30 à 15h30*
- *Crèche Boucle d'Or à Kaysersberg > Mercredi 18 octobre de 13h30 à 15h30*
- *Crèche Petit Prince et Relais Assistantes Maternelles à Hachimette > Mercredi 8 novembre de 13h30 à 15h30*

Prochaines Portes Ouvertes : mars 2018

Besoin d'un accueil au mois d'août 2018 ?



La Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg envisage d'ouvrir la crèche de Kaysersberg au mois d'août (30 juillet > 17 août 2018) afin de permettre aux familles inscrites dans les 4 crèches de la vallée de bénéficier d'une solution d'accueil continue.

Cette ouverture ne sera cependant possible que si un nombre minimum d'enfants sont inscrits pour cette période.

Renseignements et inscription (avant le 15 décembre 2017) auprès du service Petite Enfance :
[03 89 78 21 55](tel:0389782155) ou petite.enfance@cc-kaysersberg.fr

RAM : Calendrier des ateliers - octobre 2017



> Consulter le [calendrier des ateliers d'éveil et ateliers de psychomotricité](#) proposés par le [Relais Assistants Maternels](#) à tous les Assistants Maternels Agréés de la vallée pour le mois d'octobre 2017.

> Inscription nécessaire pour tous les ateliers : Tél. 03 89 47 59 40 ou relais.amat@cc-kaysersberg.fr

Calendrier 2017/2018 de fermeture des crèches



Les 4 crèches de la vallée de Kaysersberg sont fermées **1/2 journée par mois** :

- Orbey : 1er mercredi du mois à 12h30
- Sigolsheim et Hachimette : 2ème mercredi du mois à 12h30
- Kaysersberg : 3ème mercredi du mois à 12h30

Fermeture hivernale des 4 crèches :

- * du 27 décembre 2017 au 1er janvier 2018 inclus
- * du 24 décembre 2018 au 1er janvier 2019 inclus

Fermeture estivale des 4 crèches * : du 30 juillet au 19 août 2018 inclus

Fermetures pour ponts et jours fériés des 4 crèches :

* Jours fériés habituels

* Lundi 21 mai 2017 (Pentecôte)

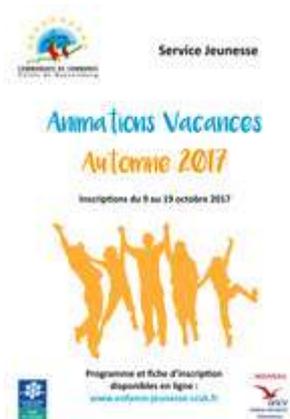
Fermeture exceptionnelle de la crèche de Sigolsheim (déménagement) : vendredi 5 et lundi 8 janvier 2018

** La Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg envisage d'ouvrir la crèche de Kaysersberg au mois d'août (30 juillet > 17 août 2018) afin de permettre aux familles inscrites dans les 4 crèches de bénéficier d'une solution d'accueil continue. Cette ouverture ne sera cependant possible que si un nombre minimum d'enfants sont inscrits pour cette période.*

> **Renseignements et inscription (avant le 15 décembre 2017) :**

[03 89 78 21 55](tel:0389782155) ou petite.enfance@cc-kaysersberg.fr

Programme d'animations : vacances d'automne 2017



Le programme d'activités proposées par le Service Jeunesse durant les prochaines vacances aux 11-17 ans est disponible.

Les animations proposées durant les vacances d'automne 2017 seront exceptionnellement encadrées par les maîtres-nageurs (et éducateurs sportifs) de l'[Espace nautique Arc en ciel](#) : Florian, Tania, Antoine, Marie et Régis

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 octobre 2017

> [Programme](#) (Attention, le lieu de RDV pour la sortie "Cani-rando" du 23 octobre est modifié : RDV à 9h30 sur le parking de la piscine à Kaysersberg)

<http://www.cc-kaysersberg.fr/enfance-ccvk/jeunesse/prog-sj-petites-vacances.pdf>

> [Inscription](#)

<http://www.cc-kaysersberg.fr/enfance-ccvk/jeunesse/inscriptions-jeunesse.htm>

Nouveau : Payez les inscriptions au Service Jeunesse en chèques-vacances



Le [Service Jeunesse de la vallée de Kaysersberg](#) accepte les chèques-vacances en paiement de ses activités et du camp été.

Enquête de satisfaction Service Jeunesse



Votre enfant a participé à une animation organisée par le Service Jeunesse ?

Votre avis nous intéresse !

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir répondre à notre enquête de satisfaction : goo.gl/enquetesi

Pré-inscriptions au camp d'été 2018



Le [Service Jeunesse de la vallée de Kayzersberg](#) organise chaque année, fin juillet/début août un [camp multisports](#) de 7 jours ouvert aux 11-13 ans et 14-17 ans de la vallée.

Les jeunes intéressés sont invités à se pré-inscrire (sans engagement). Ils seront ensuite associés au choix de la destination et des activités.

> Calendrier prévisionnel : du 29 juillet au 5 août

> Tarif prévisionnel : ≈ 500€

> Modalités de pré-inscription : Envoyer un mail avec nom, prénom et date de naissance de l'enfant ainsi que les coordonnées complètes de la famille à petite.enfance@cc-kaysersberg.fr

La newsletter est éditée par :

Communauté de Communes de la vallée de Kayzersberg

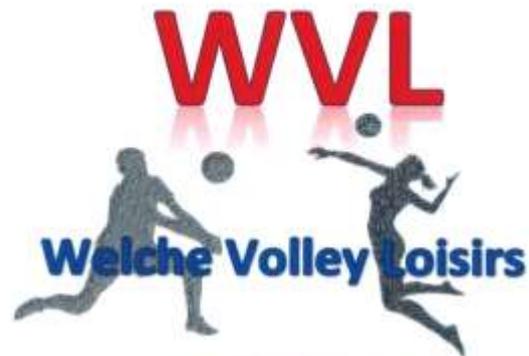
31 rue du Geisbourg 68240 KAYSERSBERG VIGNOLE

Tél : 03 89 78 21 55

info@cc-kaysersberg.fr

www.cc-kaysersberg.fr

Facebook : [ccvalleekaysersberg](https://www.facebook.com/ccvalleekaysersberg)



A partir du vendredi 8 septembre 2017.

Venez nombreux nous rejoindre...

Renseignements complémentaires :
welchevolley@orange.fr ou Yves : 06.76.37.30.74

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire
Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe, secrétaire Cynthia Straub pour la mise en forme, impression.
Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3ème Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 ---
mail : mairie-du-bonhomme@orange.f